

La justice commerciale fait sa mue en Savoie



Le tribunal de commerce de Chambéry est le chef de file de la démarche lancée en Savoie pour améliorer les pratiques de la justice commerciale et intervenir avant qu'il ne soit trop tard auprès des entreprises en difficulté

Pour le tribunal de commerce de Chambéry, l'entrée en vigueur, en janvier 2006, de la loi sur la sauvegarde des entreprises était une opportunité à ne pas laisser passer. "Un élément déclencheur pour modifier en profondeur les comportements", estime son président Philippe Piot, qui s'est appuyé sur ce changement législatif pour impulser une réflexion collective avec tous les acteurs concernés par la vie économique.

Un premier colloque organisé en octobre 2006 réunit 80 personnes à

Chambéry. Il débouche sur la création de quatre groupes de travail qui réfléchissent aux moyens d'améliorer la détection, la prévention et le traitement des entreprises en difficulté ainsi que le rebond des entrepreneurs "faillis". En mai 2006, ils restituent leurs propositions lors d'un nouveau colloque qui rassemble, cette fois, 150 personnes. "Nous sommes aux côtés des entreprises dans les phases de création et de développement, souligne Pierre Epitalon, responsable de l'opération à l'Agence économique

de la Savoie. S'occuper, tous ensemble, de celles qui vont mal constitue un enjeu de développement économique tout aussi important".

Convaincu que la démarche peut constituer un outil supplémentaire pour attirer de nouvelles entreprises sur son territoire, le département insiste sur l'importance des enjeux : "Une société qui met la clé sous la porte ne plonge pas seule dans une spirale infernale. Son dirigeant mais aussi sa famille, ses salariés, ses